

# L'INCLUSION EN MILIEU FAMILIAL

## 1. L'inclusion

Tous les enfants ont besoin d'être inclus dans le milieu de garde qu'ils fréquentent, peu importe leurs forces et leurs limites. C'est aussi d'une importance fondamentale pour les parents. Qui désire que son enfant soit marginalisé? Qui n'a pas besoin d'un répit pour soi? Qui n'a pas besoin d'avoir la chance de faire sa marque socialement?

Votre service de garde peut être ce lieu où tous les enfants ont leur place. En mettant en œuvre différentes pratiques d'inclusion, tous les enfants pourront contribuer aux activités et à la vie du groupe, et y développer leur potentiel et leur appartenance. C'est ce qu'on appelle l'inclusion.

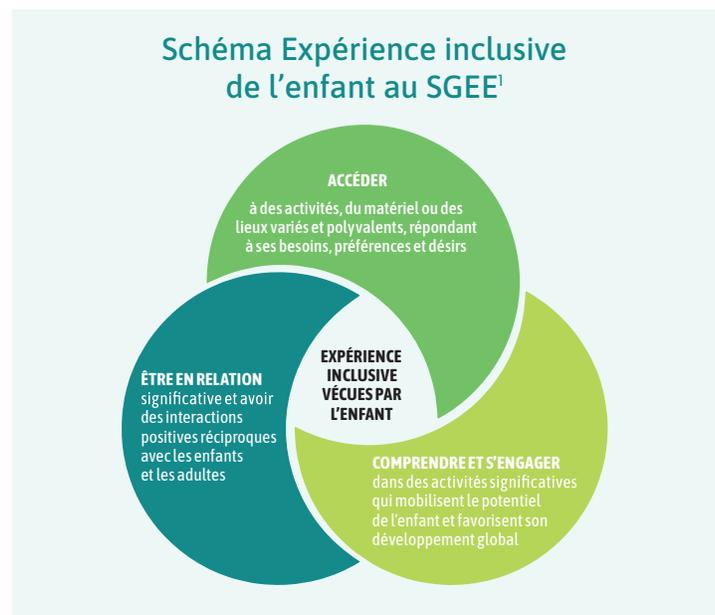
On s'imagine, souvent à tort, que de réduire ou d'éliminer les obstacles à l'inclusion va être exigeant, compliqué et difficile à mettre en place. Pourtant, de petits gestes et de menues adaptations peuvent permettre aux tout-petits d'avoir une expérience inclusive. Il peut s'agir de modifier l'organisation de votre local, d'installer une tente de retour au calme, d'utiliser des pictogrammes, de réserver la même place à table pour le tout-petit, etc. Un milieu familial étant multiâge, la responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) adapte déjà son milieu et les possibilités d'activités en conséquence. Ces moyens et ces pratiques, permettant aux enfants de vivre des expériences inclusives, peuvent être introduits dans votre programme éducatif. Il est aussi possible d'écrire une politique d'inclusion.

### TABLE DES MATIÈRES

1. L'inclusion . . . . .	1
2. Qu'est-ce qu'une expérience inclusive pour l'enfant? . . . . .	1
3. Enfant ayant besoin de soutien particulier . . . . .	2
4. Rôles et responsabilités . . . . .	2
5. Bénéfices à l'inclusion . . . . .	4
6. Faciliter l'inclusion en s'inspirant de la trajectoire de l'enfant dans le milieu de garde . . . . .	4
6.1 Comment préparer l'inclusion? . . . . .	5
6.2 Comment accueillir l'enfant et sa famille? . . . . .	6
6.3 Comment faire vivre au quotidien une expérience inclusive à l'enfant? . . . . .	6
6.4 Comment préparer la fin du parcours de l'enfant? . . . . .	9
7. Conclusion . . . . .	9

## 2. Qu'est-ce qu'une expérience inclusive pour l'enfant?

Une expérience inclusive se résume à trois éléments. Ceux-ci sont illustrés dans le schéma suivant:



<sup>1</sup> AQCPÉ. (2023). *Politique d'inclusion*, schéma inspiré de la qualité des expériences vécues par l'enfant et d'un schéma tiré du document Pour une expérience de loisir inclusive par Hélène Carboneau, Ph. D. Laboratoire loisir et vie communautaire, UQTR, en collaboration avec Roger Cantin, CIRRIIS, et Marc St-Onge, AQLPH (2015).

### 3. Enfant ayant besoin de soutien particulier

Cette expression a un sens large. Elle comprend autant des enfants qui ont perdu un parent, ceux qui ont des intolérances ou des allergies alimentaires, que ceux qui vivent des limites physiques ou mentales. Voici la définition qu'on en donne :

« Enfants présentant des caractéristiques variées, ponctuelles ou permanentes, pouvant avoir besoin de mesures particulières ou de soutien supplémentaire pour réduire ou éliminer les obstacles à leurs apprentissages et au développement maximal de leur potentiel. »<sup>2</sup>

### 4. Rôles et responsabilités

L'inclusion repose sur une responsabilité partagée entre les différents adultes qui entourent l'enfant. Le respect des rôles et des responsabilités de chacun assure une cohérence et une complémentarité des actions. De plus, cela assure la qualité des services offerts, car ceux-ci sont dispensés par les professionnels qualifiés dans leurs champs d'expertise. Voici quelques responsabilités dévolues à différents adultes entourant un enfant. Celles-ci sont à adapter à la réalité de votre milieu.

De la RSGE	Vous favorisez l'inclusion en :
<p>Votre rôle dans l'inclusion de l'enfant est central. Vous assurez un lien affectif avec lui, le soutenez au quotidien et lui assurez des expériences inclusives. Ces responsabilités dans l'inclusion sont collées à la triple mission éducative de votre service de garde. <b>Y rester fidèle évite de prendre des responsabilités qui ne vous appartiennent pas</b> (p. ex. : vous ne serez pas seule avec un enfant pour qu'il effectue des exercices d'orthophonie ou d'ergothérapie). Afin d'éviter des impairs et des attentes irréalistes, vous informez les parents et les partenaires de votre mission, de vos responsabilités et de votre fonctionnement.</p> <p>Vous vous engagez à protéger la <b>confidentialité</b> des informations relatives à l'intervention auprès de l'enfant et de sa famille. L'autorisation des parents est requise pour la transmission d'informations aux partenaires. Vous pouvez aussi vous référer à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i><sup>3</sup> et à la <i>Loi sur les services de garde</i> en ce qui concerne le dossier éducatif de l'enfant.<sup>4</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettant en œuvre des pratiques y étant favorables ;</li> <li>▪ Adaptant, dans la mesure du possible, l'environnement, le matériel et les activités en fonction des besoins et des capacités de l'enfant ;</li> <li>▪ Communiquant aux parents toutes informations pertinentes sur le vécu de l'enfant en service de garde éducatif à l'enfance (SGEE) ;</li> <li>▪ Soutenant la relation de partenariat avec les parents ;</li> <li>▪ Élaborant, mettant en œuvre et évaluant le plan de soutien (plan interne du SGEE) de l'enfant ;</li> <li>▪ Collaborant avec les intervenants et les professionnels qui travaillent avec l'enfant ;</li> <li>▪ Assurant votre propre développement professionnel sur le sujet ;</li> <li>▪ Etc.</li> </ul>

Suite du tableau à la page suivante.

<sup>2</sup> AQCPÉ. (2023). [aqcpe-carrick.com](http://aqcpe-carrick.com)

<sup>3</sup> Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (Consulté nov. 2023). *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*

<sup>4</sup> Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (Consulté nov. 2023). *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, article 57.1

## 4. Rôles et responsabilités (suite)

<p><b>Des parents ou des tuteurs</b></p>	<p><b>Ils ont la responsabilité, entre autres, de :</b></p>
<p>Considérant leur lien d'attachement unique et leur connaissance de l'enfant et son historique de soins, la communication et le partenariat avec les parents sont essentiels pour faciliter son inclusion en milieu familial.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vous communiquer les informations pertinentes sur leur enfant (diète, habitudes, soins, médicaments, goûts, champs d'intérêt, information des rapports de spécialiste, etc.);</li> <li>▪ Collaborer avec vous afin de faciliter l'inclusion et le bien-être de leur enfant;</li> <li>▪ Mettre en relation, s'il y a lieu, les intervenants et les professionnels qui travaillent avec l'enfant.</li> <li>▪ Etc.</li> </ul>
<p><b>Du bureau coordonnateur de la garde en milieu familial (BC)</b></p>	<p><b>Afin d'assurer le bien-être et la sécurité des enfants, le BC :</b></p>
<p>Le contexte d'un BC est différent de celui d'un autre partenaire au dossier de l'enfant. C'est un acteur clé dans l'accompagnement de la qualité des services de garde éducatifs qu'offrent les RSGE aux enfants ainsi qu'à leurs parents. Il est donc <b>un facilitateur de l'inclusion</b>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibilise les RSGE à l'inclusion;</li> <li>▪ Informe sur l'inclusion et sur d'autres sujets connexes;</li> <li>▪ Soutient et accompagne, <u>sur une base volontaire</u>, les RSGE qui désirent accueillir un ou des enfants ayant besoin de soutien particulier.</li> </ul>
<p><b>Des partenaires</b></p>	<p><b>Par exemple, les professionnels de la santé ont la responsabilité :</b></p>
<p>L'inclusion repose sur une responsabilité partagée entre les différents adultes qui entourent l'enfant. Connaître les partenaires existant dans l'entourage de l'enfant est un atout. Chaque partenaire possède sa structure et une façon de fonctionner qui lui est propre. Le soutien qui sera offert par un partenaire dans le service de garde se fait en respectant la mission de votre milieu familial, votre vie privée ainsi que la vie du groupe d'enfants.</p> <p>Il existe plusieurs types de partenaires: en santé, communautaire, financier, municipal, etc. Chacun peut offrir du soutien à la famille ou à l'enfant selon leurs champs d'expertise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ D'établir un diagnostic;</li> <li>▪ D'offrir des services spécialisés à l'enfant et à ses parents;</li> <li>▪ D'élaborer et de coordonner un plan de service individualisé (PSI);</li> <li>▪ D'émettre des recommandations ou des avis;</li> <li>▪ Etc.</li> </ul>

## 5. Bénéfices à l'inclusion

Voici quelques **avantages et effets positifs** à l'inclusion d'enfants ayant besoin de soutien particulier.

Enfant ayant besoin de soutien particulier	Tous les enfants et leur famille	Famille des enfants ayant besoin de soutien particulier
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sentiment d'appartenance;</li> <li>▪ Milieu stimulant qui permet de développer son potentiel;</li> <li>▪ Expériences socialisantes;</li> <li>▪ Transition scolaire facilitée;</li> <li>▪ Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaissance de la réalité de certains enfants et de leur famille;</li> <li>▪ Acceptation de la différence;</li> <li>▪ Respect mutuel;</li> <li>▪ Entraide, coopération;</li> <li>▪ Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sentiment d'accueil et de respect;</li> <li>▪ L'accès au SGEE permet de conserver leur emploi, d'avoir du répit, etc.;</li> <li>▪ Création d'un réseau élargi de soutien (social, entraide, ressources, diminution de l'isolement, etc.);</li> <li>▪ Échanges avec la RSGE sur les défis de leur enfant;</li> <li>▪ Etc.</li> </ul>

### RSGE

- Environnement de travail positif dans l'acceptation des différences;
- Bonification des habiletés d'inclusion auprès de tous types d'enfants;
- Collaboration et entraide entre BC, RSGE et partenaires du milieu;
- Collaboration et échanges d'expertises avec les parents et les différents professionnels impliqués;
- Etc.

## 6. Faciliter l'inclusion en s'inspirant de la trajectoire de l'enfant dans le milieu de garde

La trajectoire Carrick<sup>5</sup> se veut un outil pratique pour la mise en œuvre de l'inclusion des enfants. Vous pouvez vous baser sur celle-ci pour favoriser l'inclusion dans votre milieu. La trajectoire regroupe l'ensemble des étapes à suivre, des actions et des moyens qui favorisent l'inclusion de l'enfant, ayant ou non un diagnostic, dès la réception de la demande dans votre service de garde.

Vous verrez, étape par étape, les moyens et les pratiques qui assurent une trajectoire inclusive à l'enfant dans votre service de garde. Pour chacune de ces étapes sont indiqués des exemples de pratiques qui peuvent se retrouver dans votre programme éducatif ou votre politique d'inclusion. Un [canevas](#) vous est aussi fourni pour inscrire les actions que vous désirez retenir.

### Trajectoire Carrick



<sup>5</sup> La trajectoire a été élaborée en prenant appui sur l'expérience de nombreux milieux de garde à travers le Québec.  
<https://aqcpe-carrick.com/trajectoire-carrick>



## 6.1 Comment préparer l'inclusion ?

### ***Avoir une vision de l'inclusion***

Voici quelques questions à se poser avant d'accueillir un enfant pour qu'il vive une expérience inclusive:

- › Quelles sont mes valeurs en lien avec l'inclusion ? P. ex.: l'écoute, le respect de l'unicité de l'enfant, etc.
- › Quelle est ma définition de l'inclusion ?
- › Quelles sont les limites spécifiques de mon milieu ? P. ex.: la capacité d'accueil (mon SGEE est dans un sous-sol ou une maison à étages, j'accueille déjà un enfant ayant besoin de soutien particulier, etc.)
- › Quels sont les gestes administratifs favorables à l'inclusion ? P. ex.: la priorité d'admission, réserver une (1) ou deux (2) places pour ces enfants, m'assurer que les pratiques inscrites dans mon programme éducatif sont inclusives, analyser les dossiers des enfants (aménagement, achat de matériel, etc.)

Quelques exemples de pratiques pouvant se retrouver dans votre document :

- Je respecte l'intérêt de l'enfant, son rythme et son unicité (p. ex.: approche pédagogique flexible, axée sur les besoins et la réalité de l'enfant, etc.);
- Les parents ou les tuteurs de l'enfant sont les premiers responsables de celui-ci. Je développe un partenariat et je maintiens des échanges harmonieux avec eux. Je communique de diverses façons, lesquelles sont adaptées aux réalités des parents ou des tuteurs (p. ex.: rencontres de suivi, rendez-vous téléphoniques ou via TEAMS, courriels, notes, etc.);
- J'indique ma vision de l'inclusion;
- Etc.



## 6.2 Comment accueillir l'enfant et sa famille ?

Les premiers contacts entre vous, l'enfant et sa famille ainsi que les premières impressions que se font les parents ou l'enfant de votre SGEE sont importants. Voici quelques aspects à considérer :

- › La séquence d'accueil de l'enfant (p. ex. : une entrée progressive, un accompagnement, le parent peut passer du temps durant les premiers jours avec l'enfant, etc.);
- › La première visite de la famille dans votre milieu de garde ;
- › Les documents nécessaires à toutes demandes de subventions à rassembler.

Quelques exemples de pratiques pouvant se retrouver dans votre document :

- Je propose un horaire et un calendrier adaptés au rythme de l'enfant et de sa famille ;
- Je prends le temps de rencontrer les parents avant d'accueillir l'enfant pour apprendre à les connaître, lui et sa famille, de même que leur environnement ;
- Etc.

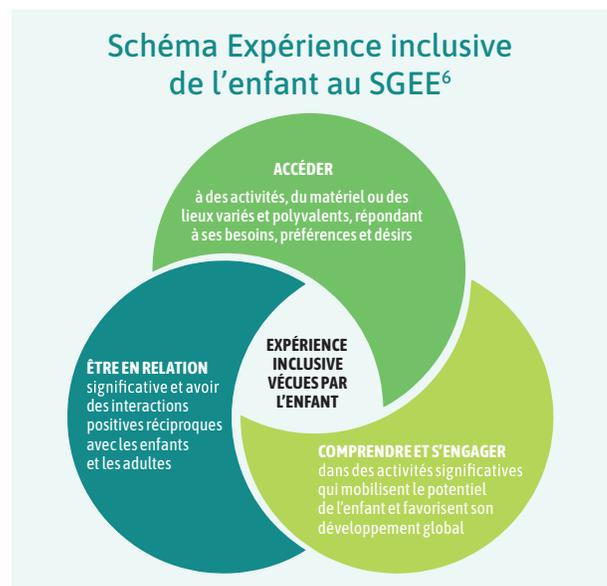


## 6.3 Comment faire vivre au quotidien une expérience inclusive à l'enfant ?

### L'expérience inclusive

Dans chacun des trois volets de l'expérience inclusive, vous pouvez identifier des éléments sur lesquels agir et des actions à mettre en œuvre. Ils se retrouveront dans votre programme éducatif. Voici quelques exemples :

- **ACCÉDER** aux activités, matériels ou lieux variés et polyvalents, répondant à ses besoins, intérêts et désirs.  
Des exemples de pratiques pouvant se retrouver dans votre document : j'aménage mon local pour que tous les enfants puissent circuler librement (sans obstacle) à l'intérieur comme à l'extérieur ; je mets à hauteur d'enfants le matériel pour qu'ils puissent le prendre de façon autonome ; je propose différents grosseurs de matériel (p. ex. : crayons) pour soutenir la motricité de tous ; j'adapte les activités offertes selon la capacité des enfants à relever des défis ; j'aménage mon local avec différents coins (coin doux, construction, etc.), et plus encore.



6 AQCPÉ. (2023). *Politique d'inclusion*, schéma Inspiré de la qualité des expériences vécues par l'enfant et d'un schéma tiré du document *Pour une expérience de loisir inclusive* par Hélène Carboneau, Ph. D. Laboratoire loisir et vie communautaire, UQTR, en collaboration avec Roger Cantin, CIRRIIS, et Marc St-Onge, AQLPH (2015).

- **ÊTRE EN RELATION SIGNIFICATIVE** et avoir des interactions positives réciproques avec les enfants et les adultes.  
Des exemples de pratiques pouvant se retrouver dans votre document: j'encourage les enfants à s'entraider; je les accueille chaleureusement; je prends le temps de les écouter; j'aide les enfants à nommer leurs émotions et à trouver des solutions à leurs difficultés; etc.
- **COMPRENDRE ET S'ENGAGER** dans des activités significatives qui mobilisent son potentiel et favorisent son développement global.  
Des exemples de pratiques pouvant se retrouver dans votre document: je mets à disposition du matériel pour que l'enfant explore un sujet qui l'intéresse (livres, bricolages, etc.); je rends disponible du matériel pour créer un parcours moteur avec des défis à la hauteur de l'enfant; je prends le temps d'expliquer les activités que je propose sans les imposer; je permets à l'enfant d'explorer librement l'environnement intérieur et extérieur en le soutenant dans ses découvertes et ses champs d'intérêt; etc.

### ***Préoccupations concernant les difficultés vécues par l'enfant***

En tant que RSGE, vous avez l'occasion de voir évoluer les tout-petits sur une base quotidienne et sur une longue période, allant d'une à cinq années consécutives. Vous êtes donc au premier plan pour détecter l'apparition de difficultés liées au développement global des jeunes enfants et d'identifier dans quel contexte celles-ci se manifestent.

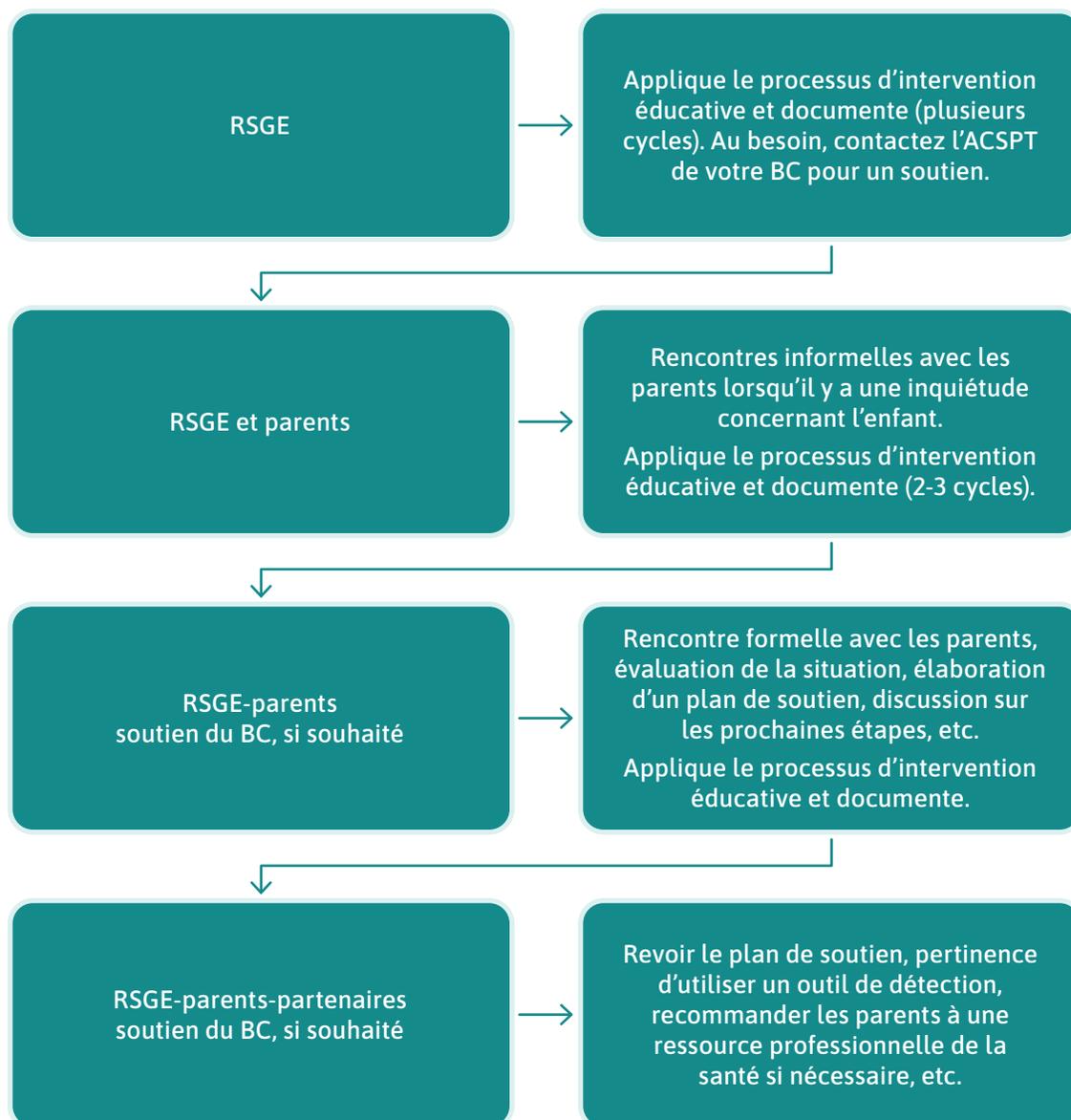
Quelques exemples de pratiques pouvant se retrouver dans votre document:

- De manière bienveillante, j'informe les parents de mes préoccupations;
- Je discute avec les parents de la possibilité d'utiliser un outil d'observation lorsque j'ai une préoccupation concernant le développement de leur enfant;
- Je prends en compte les observations des parents;
- J'accueille les inquiétudes des parents et je fais preuve de souplesse;
- Je présente aux parents différentes actions à mettre en place à la suite de mes observations et je fais un suivi régulier avec eux.

## Processus à mettre en place lorsque vous avez des préoccupations

Le programme éducatif *Accueillir la petite enfance* mentionne que « le processus de l'intervention éducative, conduisant à baser ses actions sur **l'observation et la planification** puis à les évaluer, est d'une grande utilité pour détecter les difficultés vécues par les enfants au SGEE. »<sup>7</sup> Aussi, selon l'article 57.1 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGEE), le **dossier éducatif** permet notamment d'inscrire les renseignements pouvant amener à détecter rapidement les difficultés que l'enfant peut rencontrer.

**L'observation**, étape du **processus d'intervention éducative**, est donc mise de l'avant pour **recueillir et noter des faits** entourant chacun des enfants et pour **les accompagner** dans leur développement global et leur bien-être. Ce même processus s'utilise lorsque vous, ou les parents, nommez des inquiétudes concernant le développement de l'enfant.



<sup>7</sup> Ministère de la Famille. (2019). *Accueillir la petite enfance*, p.173.  
[https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme\\_educatif.pdf](https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme_educatif.pdf)



## 6.4 Comment préparer la fin du parcours de l'enfant ?

Le parcours de l'enfant se termine soit par son départ vers l'école, soit par la fin de l'entente de service.

### **La transition scolaire**

Favorisez un partenariat entre le réseau scolaire et votre milieu de garde en préparation à la transition scolaire. Informez-vous si celui-ci a un ou des outils de transition en vigueur que vous pouvez utiliser en collaboration avec les écoles. Il existe aussi des documents préparatoires pour les parents. Dans votre quotidien, vous pouvez suggérer des moyens et des activités aux enfants pour faciliter la transition (p. ex. : visiter une classe préscolaire ou un professeur se déplace dans votre milieu, utiliser le parc-école, etc.).

Quelques exemples de pratiques pouvant se retrouver dans votre document :

- J'enrichis le jeu de l'enfant en mettant à sa disposition du matériel qu'il retrouvera à l'école (p. ex. : cahiers, règles, boîte à lunch, etc.);
- Je soutiens le développement de l'estime de soi, des compétences sociales, de la résolution de problème, de l'autonomie, etc.;
- Je respecte le rythme de l'enfant dans ses apprentissages.

### **La fin de l'entente**

La décision d'exclure un enfant doit être réfléchie et documentée. Elle entraînera des répercussions importantes sur l'enfant et sur sa famille. Avant d'en arriver là, vous devez tenter diverses actions éducatives, en collaboration avec les parents, pour accompagner au mieux l'enfant dans le cadre de votre mission et dans les limites de votre milieu de garde. Le bureau coordonnateur peut vous soutenir à cet effet.

## 7. Conclusion

L'inclusion d'enfants ayant besoin de soutien particulier dans votre milieu familial peut être simple et douce. Il est très gratifiant de constater que votre contribution permet à ces enfants d'évoluer selon leurs capacités dans un milieu où ils sont bien.

Il vous est possible d'obtenir du soutien ou de l'accompagnement de votre bureau coordonnateur pour avoir les informations afin de bien vivre et de maintenir cette inclusion dans le temps ou de tirer des enseignements positifs pour que vos expériences d'inclusion soient des réussites. Le BC possède une expertise sur le sujet et des outils à partager. Il peut aussi vous mettre en contact avec une autre RSGE qui peut vous parler de ses expériences d'inclusion. N'hésitez pas à en faire la demande!

De plus, le site [Carrick](#) regorge d'informations et d'outils pour vous. À explorer!